

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013


Version 2

Révision: 30.05.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SILICONE AEROSOL**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Aérosol
- Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche technique.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
FUCHS LUBRIFIANT FRANCE (S. A.)
1, rue Lavoisier
92000 NANTERRE FRANCE
Tél : +33 1 41 37 42 00 / Fax : +33 1 41 37 42 99
www.fuchs-oil.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit - e-mail : info.fds@fuchs-oil.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Du lundi au vendredi, 8h-18h - Tél : +33 (0)1 41 37 42 00
N° APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>
24h/24, 7j/7

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
F+; Extrêmement inflammable
R12: Extrêmement inflammable.
R52/53-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version en cours.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des informations tirées de publications spécialisées et des informations transmises par les fournisseurs.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives 1999/45/EC et 2009/2/CE (31. ATP) de la Communauté européenne.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 F+ Extrêmement inflammable
- **Phrases R:**
12 Extrêmement inflammable.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 1)

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Gaz propulseur : butane / propane

Nota K : teneur en butadiène < 0.1 %

Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8)) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	50-100%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Xn R48/20-62-65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Repr. Cat. 3 Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0-≤1%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4	pentane Xn R65; F+ R12; N R51/53 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	0-≤1%

- **Indications complémentaires:**

Aérosols : les préparations contenant des hydrocarbures ne sont pas étiquetables Xn R65 (Directive 2001/59/EEC - Arrêté du 27/06/2000).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit.

Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Mettre en oeuvre les manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
 - Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
 - En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
 - Montrer l'étiquette au médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Boîtier aérosol : danger d'explosion.
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:
 - Oxydes de carbone (CO, CO₂)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés de protection respiratoire autonomes isolants.
- **Autres indications**
 - Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.
 - Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
 - Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.
 - Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.
 - Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
 - En fonction des risques d'exposition, porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 - Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
 - Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
 - Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- **Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
NE PAS FUMER.

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le produit est utilisé.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Agiter avant emploi.

Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Manipuler et stocker à l'écart des sources de chaleur et des substances réductrices.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et pourvus d'équipements électriques protégés.

Garder les emballages fermés, les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue, étincelles, ...) et de chaleur (parois chaudes ...)

Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Stocker dans un endroit frais et sec. Maintenir le récipient fermé hermétiquement.

Éviter toute accumulation d'électricité statique. Ne pas fumer.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 4)

· Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
106-97-8 butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))
VME (France) | 1900 mg/m³, 800 ppm
110-54-3 n-hexane
VME (France) | 72 mg/m³, 20 ppm
R2IOELV (EU) | 72 mg/m³, 20 ppm
109-66-0 pentane
VME (France) | 3000 mg/m³, 1000 ppmIOELV (EU) | 3000 mg/m³, 1000 ppm
· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter un appareil respiratoire approprié.

En cas de risque d'exposition au delà de la valeur moyenne d'exposition, port obligatoire équipement individuel de protection respiratoire.

CEN EN 136, 140, 405

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Filtre A

Filtre FFP

Filtre P1

CEN EN 141, 143, 149

Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

· Protection des mains:


Gants de protection

CEN EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile - NBR

Gants en PVA

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**



Lunettes en cas de risque de projection.

CEN EN 166

· **Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· Aspect:	Liquide
· Forme:	Aérosol
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

· Point de fusion:	non applicable
· Point d'ébullition:	55 °C

· **Point d'éclair :** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température de décomposition:** 200 °C

· **Danger d'explosion:** Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

· **Densité à 20 °C:** <1 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:** Insoluble

· **Autres informations** Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique.

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**

· **Stabilité chimique** Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours ...) sera banni des locaux.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

· **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Matières incompatibles:**

Eau / humidité

Acides forts.

Oxydants forts.

· **Produits de décomposition dangereux:**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux : monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: **SILICONE AEROSOL**

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** aucune donnée disponible
- **Effet primaire d'irritation:**
- **des yeux:** Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Insoluble, le produit flotte à la surface de l'eau.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:** Le produit flotte à la surface de l'eau.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Aérosol, ne pas percer ou brûler après usage.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1950 AÉROSOLS |
| · IMDG | AEROSOLS |
| · IATA | AEROSOLS, inflammable |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 7)

· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1

· IMDG, IATA	
· Class	2.1
· Label	2.1
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Attention: Gaz.
· No EMS:	F-D,S-U
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
	Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (CE) 453/2010 - REACH
Directive 67/548/CEE
Directive 1999/45/CE
Règlement (CE) 1272/2008 - CLP
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et de remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2013

Version 2

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: SILICONE AEROSOL

(suite de la page 8)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R38 Irritant pour la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Département Sécurité Produit - e-mail : info.fds@fuchs-oil.com

FR